

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2906**

commune (s) :

objet : Lyon-Villeurbanne - Fourniture et maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain situées sur l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2906**

objet : **Lyon-Villeurbanne - Fourniture et maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain situées sur l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) fournit de l'énergie thermique au réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne. Cette énergie provient de la combustion des ordures ménagères. Cette énergie est transmise au réseau de chauffage urbain par l'intermédiaire de 2 échangeurs et 3 pompes de circulation de marque Ensival Moret.

Le présent marché a pour objet :

- la fourniture de pompes de circulation et des pièces détachées associées,
- l'assistance technique au montage des nouvelles pièces,
- la maintenance sur site ou en atelier des pompes de circulation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain situées sur l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2011, a déclaré cet appel d'offres infructueux et décidé la relance en marché négocié.

Une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence a été lancée en application de l'article 35-II-3° du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne situées sur l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud.

La définition des procédés industriels ainsi que les définitions des caractéristiques mécaniques des équipements de transferts des fluides ont été fixées par les concepteurs de l'usine. Les fournitures devront donc de ce fait être compatibles avec l'existant et les contraintes d'adaptations visant à rendre conformes toutes nouvelles définitions de matériel seront à intégrer dans la prestation.

La société Ensival Moret étant le constructeur et l'installateur de ces 3 pompes depuis la construction de l'usine en 1989, elle est capable de garantir les fournitures et la maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans, à compter de sa date de notification.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum sur 4 ans de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 octobre 2011, a attribué le marché à l'entreprise Ensival Moret.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et maintenance des pompes de circulation du réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne situées sur l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Ensival Moret, pour un montant minimum sur 4 ans de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et un montant maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 615 580 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.